



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TGV Est

Question écrite n° 47847

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson rappelle à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme l'importance du TGV Est. Ayant été des 1982 l'un des premiers parlementaires de l'Est de la France à se mobiliser sur le dossier du TGV, il apprécie à sa juste valeur la décision du Gouvernement de lancer des 1998 les premiers travaux du TGV Est. Après bien des retards et des tergiversations, ce projet vital pour les régions traversées va enfin se concrétiser. Le choix du premier tronçon opérationnel (Paris-Vallee de la Moselle) correspond de plus à une incontestable logique économique et technique. Avec ce tronçon et grâce au raccordement à hauteur de Pagny-Vandières sur le réseau existant, Metz sera à 1 h 25 de Paris. Dès lors, le passage par Metz des trains Paris-Strasbourg devient compétitif et il lui demande s'il sera possible de partager le trafic entre cet itinéraire et celui par Nancy. Par ailleurs, une bonne liaison vers Forbach, Sarrebruck et Francfort suppose la poursuite des travaux entre la vallée de la Moselle et la bifurcation de Remilly-Baudrecourt. Il lui demande de lui confirmer que les travaux seront effectués en respectant cette continuité fonctionnelle.

Texte de la réponse

Une première étape a été franchie, le 14 mai 1996, avec la signature de la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la ligne nouvelle entre Paris et Strasbourg. Depuis, le Gouvernement a clairement réaffirmé la priorité qu'il accordait à ce projet et sa volonté d'engager sa réalisation en franchissant une nouvelle étape décisive. Il a confirmé que le projet serait réalisé de bout en bout, conformément à la déclaration d'utilité publique. En effet, le 23 décembre 1996, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme a annoncé que les études d'avant-projet détaillées sur l'ensemble du tracé seraient lancées dès 1997, que les acquisitions foncières nécessaires seraient réalisées sur la totalité du tracé et que, dès 1998, les travaux préliminaires pourraient démarrer sur la première étape. Cette phase consistera en la réalisation de la ligne nouvelle de Vaires, en région Ile-de-France, à Vandières, dans la vallée de la Moselle. Elle procurera une amélioration considérable de la desserte de l'Est de la France, permettant de relier Paris à Reims en 45 minutes, Paris à Metz et à Nancy en moins de 1 h 30 et de réduire le temps de parcours entre Paris et Strasbourg à 2 h 30. De plus, dès la réalisation de cette phase, le TGV Est bénéficiera de l'interconnexion avec les autres lignes TGV en Ile-de-France. La desserte d'interconnexion sera répartie sur les gares de centre-ville de Metz et de Nancy, en essayant de rechercher un équilibre pour les dessertes de ces deux villes. Les modalités précises de dessertes, et notamment leurs fréquences, seront étudiées au cours de la phase d'avant-projet détaillée. Les liaisons TGV internationales avec le Luxembourg, au-delà de Metz, et avec l'Allemagne, vers Francfort et Stuttgart, seront assurées. Pour cela, les travaux nécessaires en Alsace seront réalisés dès cette première phase. Il s'agit notamment de l'aménagement de la ligne Strasbourg-Kehl et du doublement du pont de Kehl. S'ajouteront à cette première phase les travaux d'électrification des lignes des vallées vosgiennes qui permettront à ces vallées de bénéficier de la desserte TGV. L'ensemble de ces travaux implique un effort financier considérable de l'Etat qui devra se traduire dès 1998 par la mise en place de crédits importants, auxquels s'ajouteront les participations déjà décidées par les collectivités locales concernées. Le comité de pilotage des études d'avant-projet détaillées est d'ores et déjà mis en place. Une première réunion s'est tenue le

31 janvier dernier, au cours de laquelle les collectivités locales ont confirmé leur participation financière aux études et aux travaux préparatoires. Une convention de financement devrait être signée dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47847

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 460

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1543